

Mise en examen d'un agent : la COR à disposition de la justice

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a pris acte de la mise en examen, jeudi 16 février, d'un maître-nageur du centre nautique Aquaval à Tarare, et tient en premier lieu à apporter son soutien aux deux victimes présumées. Compte-tenu de la teneur des faits reprochés, et bien que ceux-ci se soient déroulés hors de l'enceinte d'Aquaval, la COR a immédiatement signifié à l'agent sa suspension à titre conservatoire.

La collectivité reste à la disposition des autorités pour permettre à l'enquête de se dérouler dans les meilleures conditions afin que la justice suive son cours, et ce dans le respect de la présomption d'innocence et de toutes les parties impliquées.